



Changement de bail et d agence par proprietaire

Par Canam

Bonjour

Ma propriétaire est en conflit avec l'agence immobilière qui gère notre location. Elle souhaite changer de gestionnaire à la date d'anniversaire du bail MAIS elle souhaite faire un bail notarié. Nous sommes rentrés dans cette location depuis près de 3 ans (1er nov 2021) et nous avons fait près de 8000 euros de frais dans cette maison sans un geste de la part de la propriétaire donc en voyant que le bail notarié coûte 700 euros environ et les frais partagés 5050 entre propriétaires et locataires nous nous posons la question de savoir si nous sommes dans l'obligation de signer un tel bail. D'autre part est-ce que 1 nouveau état des lieux doit être fait car forcément vu les travaux d'aménagement réalisés en 3 ans nous ne pouvons pas accepter qu'il soit considéré que la maison était dans l'état actuel après notre arrivée en nov 2021. Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le changement de gestionnaire ne modifie en rien le bail en cours et il continue sans changement jusqu'à ce que le locataire ou le bailleur donne congé.

REFUSEZ de signer un nouveau bail, et encore moins un état des lieux.

Par janus2

Bonjour,

Tout à fait, le changement de gestionnaire n'a pas d'incidence sur le bail qui continue aux mêmes conditions. Il n'y a pas de nouveau bail à signer ni aucune formalité pour vous. Votre bailleur devra simplement vous indiquer les coordonnées du nouveau gestionnaire pour payer votre loyer (qui restera inchangé).